

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Révision des prix des carburants au mois d'août

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les taux de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) applicables sur l'essence et le gazole. Cette révision permet de contenir, autant que possible, la hausse des prix des carburants attendue au mois d'août.

Sur la période de juillet à décembre 2022, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à moduler mensuellement les taux des deux taxes applicables sur les carburants, afin de contenir l'envolée des cours internationaux de l'essence et du gazole. La délibération a été proposée au Congrès de la Nouvelle-Calédonie et adoptée le 30 mai 2022. Le gouvernement peut désormais intervenir plus rapidement, lorsque l'évolution de la situation le nécessite.

Taux normaux

	Essence	Gazole
TPP	49,30	14,20
TAPP	0,00	13,70
TPP + TAPP	49,30	27,90

Taux minimum autorisés par le Congrès

	Essence	Gazole
TPP	24,60	8,10
TAPP	0,00	5,90
TPP + TAPP	24,60	14,00

Prix publics de l'essence et du gazole au mois d'août 2022

En considérant les taux normaux pour les TPP et TAPP, les prix publics de l'essence et du gazole devraient augmenter respectivement de 26,6 francs par litre et de 35,7 francs par litre au 1^{er} août 2022, pour s'établir à 210,4 francs par litre et 209,0 francs par litre.

Le gouvernement a fixé les taux de TPP de TAPP sur le gazole à leur niveau minimum autorisé par le Congrès, soit une baisse totale des taxes de 13,9 francs par litre. Ces baisses de taxes ne permettront toutefois pas de stabiliser le prix à la pompe du gazole ; celui-ci **augmenterait tout de même de 21,4 francs par litre**, pour s'établir à 194,7 francs par litre.

Concernant l'essence, l'Exécutif a décidé de réduire le taux de la TPP de 15,3 francs par litre dans le but de maintenir le prix de l'essence au prix du gazole, soit à 194,7 francs par litre. Cela conduit à une **augmentation du prix de l'essence en août de 10,9 francs par litre**, au lieu de 26,6 francs par litre.

Le coût de cette mesure représenterait une perte de recettes pour la collectivité estimée à 312 millions de francs pour le mois d'août.

* *
*